



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/12/2025

Publication :  
le 29/12/2025

### **SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**Délibération n° D-2025-381**

Régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid -  
Extension et transformation du budget annexe Chaufferie Bois  
Quartier des Brizeaux

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Sérgolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURSAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame BOUTRIT Sophie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Noélia FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

**Excusés :**

Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2025**

Délibération n° D-2025-381

### **Direction des Finances**

### **Régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid - Extension et transformation du budget annexe Chaufferie Bois Quartier des Brizeaux**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2221-1 et suivants, L.2224-1 et suivants et R.2221-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4 ;

Vu la délibération D20090440 du 12 octobre 2009 portant création du budget annexe Chaufferie bois quartier des Brizeaux ;

Vu la délibération D-2014-471 du 24 novembre 2014 portant fixation des durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles du budget annexe Chaufferie bois quartier des Brizeaux ;

Vu la délibération du 18 décembre 2025 portant création d'une régie à autonomie financière Réseaux de chaleur et de froid ;

La Ville de Niort souhaite développer des réseaux de chaleur et de froid sur son territoire. S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), elle a décidé de mettre en place une organisation administrative et comptable adaptée de cette activité à travers une régie à autonomie financière, à compter du 1er janvier 2026.

Ce secteur d'activité était déjà mis en place avec la chaufferie bois du quartier des Brizeaux.

Il convient donc d'unifier budgétairement l'ensemble de ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC) au sein d'un même budget. La transformation de l'actuel budget annexe Chaufferie bois quartier des Brizeaux en budget annexe Réseaux de chaleur et de froid est réglementairement possible, voire pertinent compte tenu de la simplification des démarches administratives et comptables à réaliser.

Les opérations de ce service seront donc retracées dans un budget relevant du plan comptable M 4. Voté obligatoirement en équilibre, le budget doit retracer l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes à l'activité concernée. De plus, les immobilisations doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement au prorata temporis.

En plus, des installations et agencements de la chaufferie bois des Brizeaux, ce budget sera doté des installations du réseau de chaleur urbain du Clou Bouchet, actuellement comptabilisées sur le budget principal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- transformer, à compter du 1er janvier 2026, l'actuel budget annexe Chaufferie bois quartier des Brizeaux en budget Réseaux de chaleur et de froid géré au sein d'une régie à autonomie financière ;
- regrouper dans ce budget les installations et agencements de la chaufferie bois des Brizeaux et les installations du réseau de chaleur urbain du Clou Bouchet, actuellement comptabilisées sur le budget principal ;

- appliquer les durées d'amortissements fixées dans l'annexe jointe à la présente délibération pour les immobilisations corporelles et incorporelles ; et ce, avec application du prorata temporis ;
- préciser que l'amortissement est limité aux biens dont l'amortissement est obligatoire.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Sophie BOUTRIT**

**Jérôme BALOGE**

**AMORTISSEMENT DES BIENS  
DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE  
RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID**

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Durée</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
2031	Frais d'études	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	5 ans
208X	Autres immobilisations corporelles	5 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		
2128	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
2131	Constructruction et batiments durables (en fonction du type de construction)	40 ou 80 ans
2135	Installations générales agencements aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	40 ou 80 ans
2151	Installations complexes spécialisées	10 ans
2153	Installations à caractère spécifiques	10 ans
2154	Petit matériel industriel	5 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2155	Petit outillage industriel	5 ans
2155	Outilage industriel	10 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10 ans
2158	Autres	10 ans
2181	Installations générales agencements aménagements divers	15 ans
2182	Matériel de transport - 3,5 tonnes	7 ans
2182	Matériel de transport + 3,5 tonnes	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2184	Mobilier	15 ans
2186	Emballages Récupérables	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans